

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 25.10.96.

30) Priorité :

43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 30.04.98 Bulletin 98/18.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : HUTCHINSON SOCIETE ANONYME
— FR.

72) Inventeur(s) : ROINTRU CLAUDE, TRICOCHÉ DENIS et VARIN HERVE.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire : CABINET ORES.

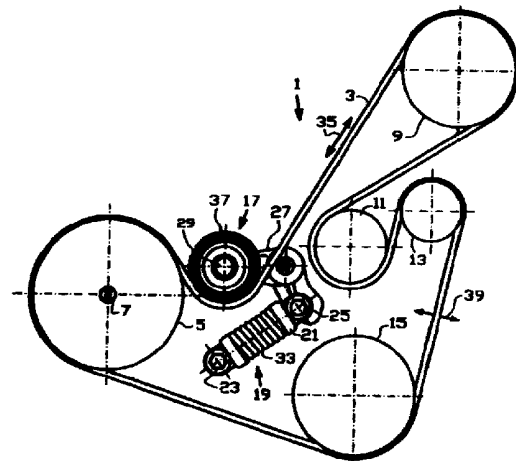
54) TENDEUR POUR DISPOSITIF MECANIQUE DE TRANSMISSION DE PUISSANCE, DISPOSITIF COMPORTANT UN TEL TENDEUR ET MOTEUR THERMIQUE POUR VEHICULE AUTOMOBILE COMPORTANT UN TEL DISPOSITIF.

57) La présente invention se rapporte principalement à un tendeur de courroie pour dispositif mécanique de transmission de puissance, à un dispositif mécanique de transmission de puissance comportant un tel tendeur ainsi qu'à un moteur thermique pour véhicule automobile comportant un tel dispositif mécanique de transmission de puissance.

L'invention a principalement pour objet un tendeur de courroie comportant des moyens (17) d'appui sur la courroie (3) et des moyens de rappel élastiques (33) assurant l'application avec précontrainte des moyens d'appui (17) sur la courroie, caractérisé en ce que les moyens (17) d'appui sur la courroie (3) comportent un revêtement en matériau absorbant les vibrations.

La présente invention s'applique notamment à l'industrie mécanique.

La présente invention s'applique principalement à l'industrie automobile.



**TENDEUR POUR DISPOSITIF MECANIQUE DE TRANSMISSION
DE PUISSANCE, DISPOSITIF COMPORTANT UN TEL
TENDEUR ET MOTEUR THERMIQUE POUR VEHICULE
AUTOMOBILE COMPORTANT UN TEL DISPOSITIF**

5

La présente invention se rapporte principalement à un tendeur de courroie pour dispositif mécanique de transmission de puissance, à un dispositif mécanique de transmission de puissance comportant un tel tendeur ainsi qu'à un moteur thermique pour véhicule automobile comportant un tel dispositif mécanique de transmission de puissance.

Les tendeurs sont habituellement mis en oeuvre pour compenser les variations géométriques des courroies des dispositifs mécaniques de transmission de puissance comportant une courroie passant sur une poulie entraînée par un axe moteur et au moins une poulie menée.

Le galet d'un tel tendeur est appliqué avec précontrainte sur la courroie d'entraînement pour minimiser les variations de la tension mécanique dans la courroie en dépit des variations de conditions de service du moteur intervenant sur une assez longue période de temps. En rattrapant l'allongement statique et dynamique de la courroie, le tendeur évite le glissement de celle-ci par rapport aux flasques des poulies menantes ou menées d'un dispositif mécanique de transmission de puissance. Un tel tendeur comporte un galet appliqué sur la courroie monté à rotation autour d'un premier axe, le support du galet étant susceptible de tourner autour d'un second axe distinct et parallèle audit premier axe. Des moyens de rappel élastiques permettent au galet d'induire une tension mécanique dans la courroie pour compenser les variations de longueur statique et/ou dynamique dues notamment aux irrégularités cycliques du régime moteur, en particulier au ralenti ou lors des à coups engendrés par la mise en route et/ou l'arrêt des appareils entraînés par les arbres solidaires en rotation des poulies du dispositif mécanique de transmission de puissance.

Un tendeur comporte en outre des moyens d'amortissement, notamment hydrauliques, ou, comme décrit dans la Demande de Brevet Français N° 93 06898, une garniture en élastomère du galet. Dans ce dernier cas, la garniture en élastomère assure également le rôle des moyens de rappel élastiques appliquant le galet sur la courroie. Bien que le tendeur de la Demande de Brevet Français N° 93 06898 assure un certain degré d'amortissement des vibrations dans la courroie, ces performances tant

statiques que dynamiques en tant que tendeur sont limitées par l'absence de moyens élastiques de rappel distincts de celle assurée par le revêtement en élastomère. L'utilisation d'un tel tendeur est donc limitée à des valeurs faibles de tension et de variation de longueur de la courroie.

5 Malheureusement, la courroie en défilement sous tension mécanique vibre et transmet des vibrations acoustiques à l'air, générant un bruit qui peut se révéler gênant, notamment pour les passagers d'un véhicule automobile dans le cas de courroies de transmission ou de distribution d'un moteur thermique d'un véhicule automobile.

10 C'est par conséquent un but de la présente invention d'offrir un dispositif mécanique de transmission de puissance présentant un faible niveau sonore.

C'est également un but de la présente invention d'offrir un dispositif mécanique de transmission de puissance présentant un faible
15 niveau de vibrations.

C'est aussi un but de la présente invention d'offrir un tendeur éliminant les vibrations de la courroie ayant d'excellentes performances dynamiques et statiques.

Ces buts sont atteints par un tendeur selon l'invention
20 comportant des moyens d'appui sur la courroie, notamment un galet, munis d'un revêtement en matériau absorbant les vibrations et des moyens des rappels élastiques distincts du revêtement en matériau absorbant les vibrations des moyens d'appui vers la courroie.

L'invention a principalement pour objet un tendeur de courroie
25 comportant des moyens d'appui sur la courroie et des moyens de rappel élastiques assurant l'application avec précontrainte des moyens d'appui sur la courroie, caractérisé en ce que les moyens d'appui sur la courroie comportent un revêtement en matériau absorbant les vibrations.

L'invention a également pour objet un tendeur, caractérisé en
30 ce que les moyens d'appui sur la courroie comportent un galet et en ce que le revêtement en matériau absorbant les vibrations est une bande de roulement radialement externe du galet ayant une épaisseur comprise entre 1 et 10 mm.

L'invention a également pour objet un tendeur, caractérisé en ce que le matériau absorbant les vibrations est un élastomère.

35 L'invention a également pour objet un tendeur, caractérisé en ce que le revêtement en matériau absorbant les vibrations a une dureté

comprise entre 30 Shore A et 95 Shore A, de préférence comprise entre 40 Shore A et 70 Shore A.

L'invention a également pour objet un tendeur, caractérisé en ce que ledit tendeur est un tendeur linéaire.

5 L'invention a également pour objet un tendeur, caractérisé en ce qu'il comporte un ressort à boudin assurant l'application avec précontrainte des moyens d'application sur la courroie et un circuit hydraulique d'amortissement de la variation de longueur du corps du tendeur.

10 L'invention a également pour objet un tendeur, caractérisé en ce que ledit tendeur est un tendeur rotatif.

L'invention a également pour objet un dispositif mécanique de transmission de puissance comportant au moins une poulie menante et une poulie menée, une courroie passant par la poulie menante et la ou les poulie(s) menée(s), caractérisé en ce qu'il comporte un tendeur selon
15 l'invention dont les moyens d'appui sont appliqués avec précontrainte sur la courroie.

L'invention a également pour objet un dispositif selon l'invention, caractérisé en ce que ledit dispositif est un dispositif de transmission d'accessoire d'un moteur thermique d'un véhicule automobile
20 comportant une poulie solidarisée en rotation avec l'axe d'un vilebrequin et une poulie solidarisée en rotation avec l'axe d'un alternateur.

L'invention a également pour objet un moteur thermique, caractérisé en ce qu'il comporte un tendeur et/ou un dispositif de transmission selon l'invention.

25 L'invention sera mieux comprise au moyen de la description ci-après et des figures annexées données comme des exemples non limitatifs et sur lesquels :

- la figure 1 est une vue de profil d'un dispositif mécanique de transmission de puissance comportant un tendeur linéaire selon la présente
30 invention ;

- la figure 2 est une vue de profil d'un dispositif mécanique de transmission de puissance comportant un tendeur rotatif selon la présente invention.

35 Sur les figures 1 et 2, on a utilisé les mêmes références pour désigner les mêmes éléments.

Sur les figures 1 et 2, on peut voir deux exemples de dispositif mécanique à courroie 3 de transmission de puissance appelé chaîne cinématique de transmission d'accessoire dans l'industrie automobile. La courroie 3 passe successivement par une poulie 5 solidarifiée en rotation avec l'axe 7 d'un vilebrequin d'un moteur thermique d'un véhicule automobile, la poulie 5 assurant l'entraînement de l'ensemble de la chaîne cinématique de transmission d'accessoire des figures 1 et 2.

La courroie 3 passe sur une poulie 9 solidarifiée en rotation avec l'axe d'un alternateur, sur un galet de renvoi 11, sur une poulie 13 d'une pompe hydraulique d'alimentation en fluide sous pression de la direction assistée du véhicule et sur une poulie 15 solidarifiée en rotation avec l'axe de la pompe à eau du moteur du véhicule.

Dans l'exemple illustré sur la figure 1, un galet 17 d'un tendeur linéaire 19 prend appui sur la face externe de la courroie 3. Dans l'exemple non limitatif illustré sur la figure 1, le tendeur 19 est du type linéaire comportant un corps 21 muni à une première extrémité d'un premier oeil 23 articulé sur un axe fixé au bloc moteur (non représenté), et à une seconde extrémité du corps 21 opposé à la première extrémité d'un oeil 25 fixé à une première extrémité d'un levier 27 en L. La seconde extrémité du levier 27 porte le galet 17 tourillonnant autour d'un axe 29. Avantagement, le levier 27 est monté à rotation sur le bloc moteur autour d'un axe 31 situé à l'intersection des branches du L. L'oeil 25 permet la rotation relative du levier 27 par rapport au corps 21 du tendeur 19 et l'oeil 23 permet la rotation relative du corps 21 du tendeur 19 par rapport au bloc moteur. Le corps 21 du tendeur 19 comporte des moyens élastiques, par exemple un ressort à boudin 33, assurant l'application avec précontrainte du galet 17 sur la courroie 3. La précontrainte exercée sur la courroie 3 est par exemple comprise entre 20 et 800 N, de préférence entre 70 et 600 N, avantagement comprise entre 80 et 500 N. Avantagement, le corps 21 du tendeur 19 comporte en outre un circuit hydraulique coaxial assurant l'amortissement des vibrations longitudinales de la courroie, illustrées par la flèche 35. Un exemple d'un tel circuit hydraulique est décrit dans la Demande internationale PCT/FR93/00245.

Sur la figure 2, on peut voir un dispositif de transmission de puissance analogue à celui de la figure 1 dont le tendeur linéaire 19 a été remplacé par un tendeur rotatif 19' comportant des moyens élastiques,

notamment un ressort (non représenté) exerçant sur le galet 17 un couple de rappel vers la courroie 3 de manière à assurer l'application du galet 17 sur la courroie 3 avec précontrainte. Le galet 19' comporte un corps 21 sensiblement cylindrique excentré par rapport à l'axe de rotation 29 du galet 17.

Les galets 17 des tendeurs 19, 19' selon la présente invention peuvent comporter un palier lisse, notamment en céramique, PTFE ou métallique ou, avantageusement, comportent un roulement, notamment un roulement à billes ou à rouleaux.

Les galets 17 des tendeurs 19, 19' selon la présente invention comportent un bandage ou revêtement radialement externe 37 en un matériau absorbant les vibrations. Le revêtement 37 permet d'amortir les vibrations transversales 39 de la courroie 3.

On entend par matériau absorbant les vibrations, matériau qui possède une tangente δ (valeurs obtenues pour des sollicitations à 2 % en compression, à 100°C, à 25 Hz et avec une précontrainte de 5 %), par exemple comprise entre 0,05 et 0,65, de préférence entre 0,07 et 0,50, et par exemple égale à 0,095.

Le matériau des bandes de roulement du revêtement 37 est avantageusement choisi parmi les caoutchoucs de type chloroprène, EPDM, les caoutchoucs nitrile-butadiène (HNBR), EPR, ACSM, IIR, des matériaux thermoplastiques ou thermodurcissables ou leurs mélanges. Avantageusement, le matériau mis en oeuvre présente une bonne résistance aux hautes températures. La face externe de la bande de roulement 37 ou du revêtement 37 peut être recouverte avec un tissu, un non-tissé ou autre. Le matériau des bandes de roulement 37 ou de revêtement 37 a par exemple une dureté comprise entre 30 Shore A et 95 Shore A, de préférence entre 40 Shore A et 70 Shore A, avantageusement entre 55 Shore A et 65 Shore A.

Le galet 17 peut, sans sortir du cadre de la présente invention, comporter des flasques latérales, par exemple métalliques. Le revêtement ou la bande de revêtement 37 en matériau absorbant les vibrations est, par exemple, logé au fond d'une gorge de section trapézoïdale définie par les parois internes des flasques et un fond cylindrique coaxial au logement de l'axe du galet. Dans une variante de réalisation, le revêtement

de la bande de roulement 37 s'étend également sur les faces internes des flasques.

Il est bien entendu que le dispositif mécanique à courroie de transmission de puissance des figures 1 et 2 n'est donné qu'à titre d'exemple non limitatif et que la géométrie et le nombre des poulies et galets mis en oeuvre dépendent des axes que l'on désire voir entraîner par la courroie.

La présente invention s'applique notamment à l'industrie mécanique.

La présente invention s'applique principalement à l'industrie automobile.

REVENDEICATIONS

1. Tendeur de courroie comportant des moyens (17) d'appui sur la courroie (3) et des moyens de rappel élastiques (33) assurant l'application avec précontrainte des moyens d'appui (17) sur la courroie, caractérisé en ce que les moyens (17) d'appui sur la courroie (3) comportent un revêtement en matériau absorbant les vibrations.

2. Tendeur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'appui sur la courroie (3) comportent un galet (17) et en ce que le revêtement (37) en matériau absorbant les vibrations est une bande de roulement radialement externe du galet (17) ayant une épaisseur comprise entre 1 et 10 mm.

3. Tendeur selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le matériau absorbant les vibrations est un élastomère.

4. Tendeur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le revêtement en matériau absorbant les vibrations (33) a une dureté comprise entre 30 Shore A et 95 Shore A, de préférence comprise entre 40 Shore A et 70 Shore A.

5. Tendeur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit tendeur est un tendeur linéaire.

6. Tendeur selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comporte un ressort à boudin (33) assurant l'application avec précontrainte des moyens d'application (17) sur la courroie (3) et un circuit hydraulique d'amortissement de la variation de longueur du corps (21) du tendeur.

7. Tendeur selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ledit tendeur est un tendeur rotatif.

8. Dispositif mécanique de transmission de puissance comportant au moins une poulie menante (5) et une poulie menée (9, 13, 15), une courroie (3) passant par la poulie menante et la ou les poulie(s) menée(s), caractérisé en ce qu'il comporte un tendeur selon l'une quelconque des revendications précédentes dont les moyens (17) d'appui sont appliqués avec précontrainte sur la courroie (3).

9. Dispositif selon la revendication 8, caractérisé en ce que ledit dispositif est un dispositif de transmission d'accessoire d'un moteur thermique d'un véhicule automobile comportant une poulie (5) solidarisée en rotation avec l'axe (7) d'un vilebrequin et une poulie (9) solidarisée en rotation avec l'axe d'un alternateur.

10. Moteur thermique, caractérisé en ce qu'il comporte un tendeur selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 et/ou un dispositif de transmission selon la revendication 8 ou 9.

FIG.1

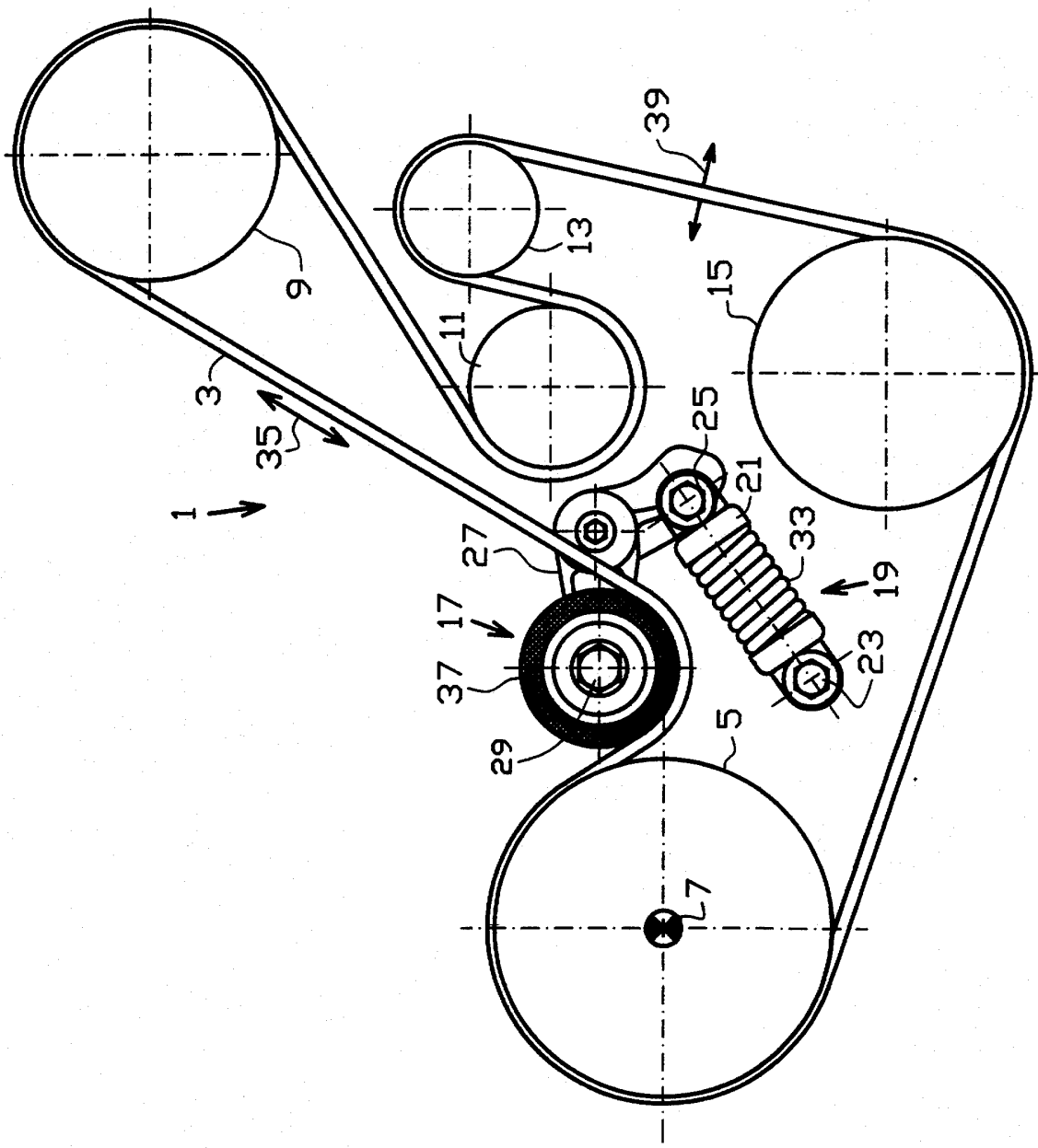
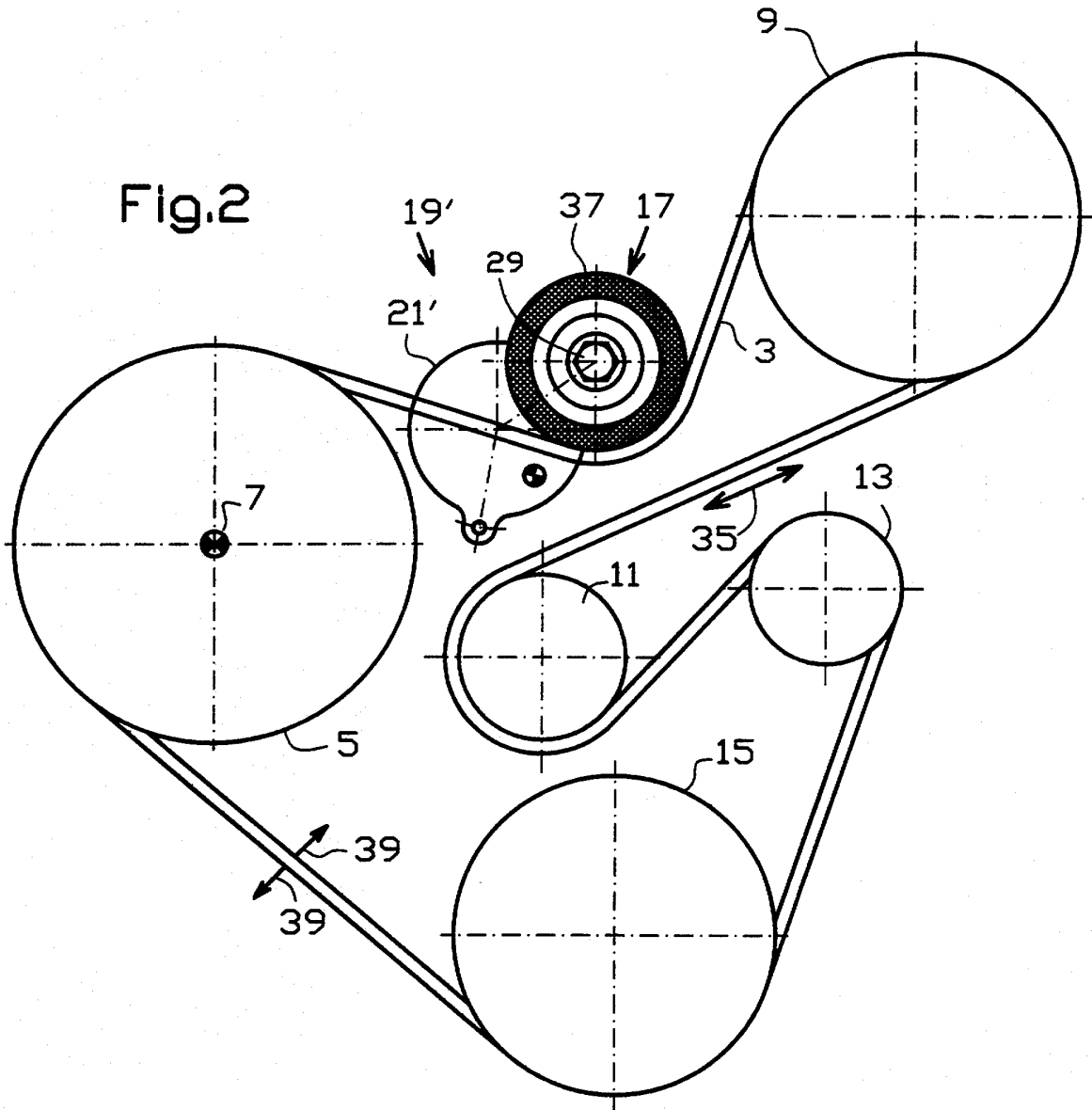


Fig.2



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE**

INSTITUT NATIONAL

de la

PROPRIETE INDUSTRIELLE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 534942

FR 9613047

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	GB 1 394 153 A (PIRELLI) * page 2, ligne 27-43 - page 2, ligne 101-107; revendications 3,6,8 * ---	1-10
Y	EP 0 541 387 A (TSUBAKIMOTO CHAIN CO) * colonne 1, ligne 3-57 - colonne 2, ligne 41-54; figures 1-5 * ---	1-10
A	US 5 271 742 A (MITCHAM LARRY D) * revendications 1,2 * ---	1-4
A	EP 0 193 802 A (FELDMUEHLE AG) * page 5, ligne 15 - page 6, ligne 8 * ---	1,3,4
A	DE 28 19 333 A (AUDI NSU AUTO UNION AG) * page 8, ligne 1 - page 10, ligne 8 * -----	1-3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		F16H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
28 Avril 1997		Hunt, A
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)